

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2023

Délibération DCS 2023/20

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 06 décembre 2023**

Date de convocation : **28 novembre 2023**

Heure de début de séance : **18h10**

Secrétaire de séance : **Mr Christian Carrette**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Clément Ledoux ; Stéphane Delaporte ; Quentin Soilleux ; Michel Millon ; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand ; Christian Carrette ; Françoise Casier-Tilliet ; Frédéric Carpentier, Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever ; Julien Descornes ; Marceau Morel ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Jean-Claude Gout ; Cyrille Cleuet ; Aurore Ramu ; Hervé Etevez, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet ; Murielle Fimes ; Philippe Lefevre ; Gauthier Nancelle, Jean Obry ; Thierry Quentin (*arrivé à 18h42*) ; Jean-Louis Gradel ; Brigitte Devismes ; Eyméric Bizet ; Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette ; Benoit Vansteenkiste ; Gilbert Demoen* ; Bruno Caron ; Christophe Dumont. (*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Philippe Carpentier à Philippe Fagoo, de Roger Parzybut à Bruno Lengrand, de Jean-Michel Cherault à Jean-Claude Gout, de Sébastien Rubigny à Cyrille Cleuet, de Benjamin Bizet à Jean-Marie Carré

OBJET : Prix de vente d'eau en gros à la commune de Verpillères

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée pour la fourniture d'eau entre le SIAEP de Guerbigny et la commune de Verpillères en avril 2019,

Considérant les délibérations DCS 2023-19 relative à l'augmentation du prix de l'eau pour les abonnés du SIAEP de Guerbigny.

Le Président informe l'Assemblée que la conjoncture actuelle, l'entretien et le renouvellement du réseau sont indispensables et impliquent de réviser régulièrement le prix de vente du mètre cube d'eau potable. Ainsi le prix de l'eau vendu aux abonnées du SIAEP est révisé chaque année.

Le prix de vente d'eau en gros à la commune de Verpillères avait été fixé pour 2023 à 1.00 €/m³. Il convient dans le même temps de revaloriser ce prix à 1.06€ le m³ à compter du 01/01/2024

Le Président rappelle que l'article 6 de la convention signée entre le SIAEP de Guerbigny et la Commune de Verpillères stipule que toute modification des conditions initialement fixées nécessite la rédaction d'un avenant.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

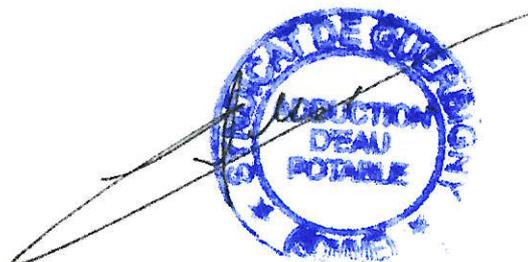
DECIDE à l'unanimité :

- 1°) **D'autoriser** le Président à signer un avenant à la convention de vente d'eau en gros à la Commune de Verpillères

- 2°). **D'appliquer** à compter du 1^{er} janvier 2024 un prix de vente d'eau en gros à 1.06€ du m³ pour la commune de Verpillères.

Membres en exercice :	83	Votants :	54
Présents :	49	Pour :	54
Absents :	34	Contre :	00
Pouvoir :	05	Abstention :	00

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 07/12/2022 et transmission par voie dématérialisée le 07/12/2022. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication